

Les services de bibliothèque et d'information sont à la fois des services personnels et centraux.

Services personnels

Les services personnels sont ceux qui touchent les employés sur le plan personnel. Ils sont donnés à titre individuel et comprennent :

- a) les services du personnel (tels que la rémunération, la dotation et les relations de travail);
- b) les services médicaux, d'hygiène au travail et d'infirmierie;
- c) les services de bibliothèque et d'information.

Les services de bibliothèque et d'information sont à la fois des services personnels et centraux.